



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2026

Convocation à la réunion faite le 25 août 2026

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, CARRAZ Christelle, POSTIC Camille, ROCHE Christine, SAMBUIS Xavier

ABSENTS : MM. CHARPIN Sandrine, MORELON David, DIDIER Guy (pouvoir donné à ARNAUD Marc), JOSSERAND Clara (pouvoir donné à CARRAZ Christelle)

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Christine

Conseillers en exercice : 11

Présents : 07

Votants : 09

N° Délibération	Thème	Objet	Décision Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
2026-69	Finances Locales	Révision libre de l'attribution de compensation 2026 – versement de la dotation touristique	ACCEPTE la révision libre de l'attribution de compensation au titre de l'année 2026 AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.
2026-70	Domaine et patrimoine	Affectation à usage commercial de deux des locaux en rez-de- chaussée du programme EDELWEISS initialement destinés à un usage communal	DECIDE de conserver, pour ses besoins propres, l'un des trois locaux en rez-de-chaussée du programme EDELWEISS (PC n° 073 280 24 R1013) initialement destinés à un usage communal, dont l'usage communal est maintenu et appartiendra au domaine privé de la commune ; CONSTATE l'impossibilité pour la commune d'acquiescer les deux locaux restants ; CONSTATE la nécessité, pour l'installation d'une officine de pharmacie dans l'un de ces deux locaux, que celui-ci relève d'un usage commercial alors même que la destination prévue au permis de construire indique local communal ; AUTORISE l'affectation et la commercialisation de ces deux locaux à usage commercial, l'un pour l'installation d'une officine de pharmacie, l'autre à vocation commerciale ;

			CONSTATE que lesdits changements n'entraînent pas de modification extérieure de l'immeuble CHARGE Monsieur le Maire de toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
2026-71	Domaine et patrimoine	Régularisation foncière de la voie communale n°3 dite chemin des cigales au droit de la propriété de la SCI les Chozeaux et du syndicat des copropriétaires	APPROUVE le procès-verbal de délimitation de la voie communale n° 3 dite « Chemin des Cigales », établi par le Cabinet GE-ARC en date du 20 mai 2026, ainsi que les plans qui lui sont annexés. APPROUVE la régularisation foncière entre la Commune et la SCI Les Chozeaux, conformément au procès-verbal de délimitation et aux documents graphiques annexés, selon les modalités suivantes : • les parcelles créées sous les numéros A 1377 et A 1378 sont destinées à devenir la propriété de la SCI Les Chozeaux ; • la parcelle créée par division sous le numéro A 1371 est destinée à devenir la propriété de la Commune. APPROUVE la régularisation foncière de l'emprise de la voie communale n° 3 dite « Chemin des Cigales », au droit de la propriété de la SCI Les Chozeaux et du syndicat des copropriétaires, telle qu'elle résulte du procès-verbal de délimitation et des plans établis par le Cabinet GE-ARC. AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'établissement et à la délivrance de l'arrêté individuel d'alignement de la voie communale n° 3 dite « Chemin des Cigales », conformément aux limites définies dans le procès-verbal de délimitation précité. AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette régularisation foncière et à signer tous les actes et documents y afférents, notamment l'acte de régularisation foncière à intervenir avec les propriétaires concernés, ainsi que tout document nécessaire à la publication et à la mise à jour des références cadastrales.

2026-72	Commande publique	Rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion du Domaine des Sybelles : Syndicat intercommunal des Grandes Bottières, Communes de Saint Sorlin d'Arves, de Villarembert et de Saint Jean d'Arves (exercices 2019 à 2024) et réponses apportées – Communication et débat	PREND ACTE de la présentation du rapport comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion du domaine des Sybelles – Syndicat intercommunal des Grandes Bottières, communes de Saint-Sorlin-d'Arves, de Villarembert et de Saint-Jean-d'Arves – pour les exercices 2019 à 2024, ainsi que des réponses apportées ; PREND ACTE de la transmission du rapport aux membres du Conseil municipal en date du 31 août 2026 ; PREND ACTE des explications apportées par Monsieur le Maire concernant les participations qu'il détenait antérieurement dans les sociétés SDMAC, STAVAC et SAMSO et de la cession de ces participations intervenue en 2021 au profit de ses deux enfants ; PREND ACTE des observations présentées par Monsieur le Maire concernant les relations financières entre la Commune et la SAMSO, notamment au titre de la taxe sur les remontées mécaniques et de la redevance d'occupation du domaine public ; PREND ACTE de la tenue du débat portant sur les observations et recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes.
2026-73	Finances locales	Projet de création d'un évènement pour « Octobre rose » à Saint Sorlin d'Arves	APPROUVE : - le principe d'organisation d'un événement dans le cadre d'«Octobre Rose», qui se déroulera le samedi 3 octobre 2026 à Saint Sorlin d'Arves ; - le principe du programme et du déroulement général de la journée comprenant notamment des activités sportives, des animations, la vente de repas et la participation des associations locales et des professionnels de la station ; - le principe de la participation des professionnels et associations locales à l'organisation et à l'animation de cette manifestation ;

			APPROUVE le principe du reversement de l'intégralité des recettes nettes générées par la manifestation à une association œuvrant dans la lutte contre le cancer ; AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la préparation et à l'organisation de cette manifestation, notamment auprès des administrations, associations, professionnels, partenaires et prestataires concernés, ainsi qu'à solliciter les autorisations nécessaires à la tenue des différentes activités ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
A Saint Sorlin d'Arves, le 07 septembre 2026			Publié et affiché le 07 septembre 2026